

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC

**RÈGLEMENT NUMÉRO 11993-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 11930-2019 CONCERNANT LA CONSTRUCTION D'UN
NOUVEAU CENTRE COMMUNAUTAIRE ET DÉCRÉTANT UN
EMPRUNT ADDITIONNEL DE 210 408 \$**

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac, tenue le 10 décembre 2019, à 20 h, au Club nautique du lac St-Joseph, situé au 6200, route de Fossambault, à laquelle étaient présents :

Son Honneur le Maire : Monsieur Jean Perron

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Pierre Hallé, conseiller, district n° 1
Jim O'Brien, conseiller, district n° 2
Michael Tuppert, conseiller, district n° 3
Hélène Thibault, conseillère, district n° 4
Emmanuelle Roy, conseillère, district n° 5
Marcel Gaumond, conseiller, district n° 6

Formant quorum des membres du conseil, sous la présidence de Son Honneur le Maire, monsieur Jean Perron,

ATTENDU QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac est régie par les dispositions de la *Loi des Cités et Villes*;

ATTENDU QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac désire modifier le Règlement numéro 11930-2019 décrétant un emprunt de 3 326 800 \$ concernant la construction d'un nouveau centre communautaire;

ATTENDU QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac désire emprunter un montant additionnel de 210 408 \$ pour la construction d'un nouveau centre communautaire;

ATTENDU qu'un avis de motion de l'adoption du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 décembre 2019;

ATTENDU QU'il y a eu dépôt du projet de règlement lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 décembre 2019;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE;
IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le Règlement numéro 11993-2019 modifiant le Règlement numéro 11930-2019 concernant la construction d'un nouveau centre communautaire et décrétant un emprunt additionnel de 210 408 \$

ARTICLE 1

TITRE

Le titre du présent Règlement est « *Règlement numéro 11993-2019 modifiant le Règlement numéro 11930-2019 concernant la construction d'un nouveau centre communautaire et décrétant un emprunt additionnel de 210 408 \$* ».

ARTICLE 2

PRÉAMBULE

Le préambule du présent Règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 3

BUT

L'article 3 du Règlement numéro 11930-2019 est remplacé par ce qui suit :

Le conseil est autorisé à effectuer des travaux de construction d'un nouveau centre communautaire, et ce, tel que décrit dans les estimations préparées par la firme Gilles Laflamme architecte inc. en date du 23 mai 2019, incluant les frais, les taxes, les imprévus et les frais de financement sur l'emprunt à court terme, lesquels font partie intégrante du présent Règlement comme annexe « A » auxquelles s'ajoute un montant supplémentaire à emprunter tel que décrit par le directeur général, monsieur Jacques Arsenault, en date du 27 novembre 2019, incluant les taxes, lesquels font partie intégrante du présent Règlement comme annexe « B ».

ARTICLE 4

DÉPENSES AUTORISÉES

L'article 4 du Règlement numéro 11930-2019 est remplacé par ce qui suit :

Le conseil municipal est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 3 537 208 \$, incluant les frais, les taxes, les imprévus et les frais de financement tels que décrits aux annexes « A et B » pour les fins du présent Règlement.

ARTICLE 5

EMPRUNT

L'article 5 du Règlement numéro 11930-2019 est remplacé par ce qui suit :

Aux fins d'acquitter les dépenses décrétées au présent Règlement, le conseil municipal est autorisé à emprunter une somme de 3 537 208 \$ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 6

ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent Règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Fossambault-sur-le-Lac ce 10^e jour de décembre 2019.

Jean Perron, maire

Jacques Arsenault, greffier

ANNEXE « A »

BUDGET DE CONSTRUCTION	
Centre communautaire - Fossambault-sur-le-Lac	
Résumé estimé des professionnels	24-05-2019
	Projet Global
ARCHITECTURE (excluant ébénisterie mobile)	870 799,00 \$
MECANIQUE / ELECTRICITE	585 203,00 \$
STRUCTURE	354 000,00 \$
GÉNIE CIVIL	364 500,00 \$
AMIANTE	20 000,00 \$
SOUS-TOTAL	2 194 502,00 \$
Contingences de design et d'estimation 5%	109 725,10 \$
Frais généraux de l'entrepreneur général 7,5%	172 817,03 \$
Administration et profits de l'entrepreneur général 5%	115 211,36 \$
Contingences de chantier 5%	115 211,36 \$
SOUS-TOTAL	2 707 466,84 \$
Taxes	
TPS 4,9875%	135 034,91 \$
SOUS-TOTAL PROJET	2 842 501,75 \$

Dépenses reliées au projet	
Honoraires professionnels - architecture	95 200,00 \$
Honoraires professionnels - structure / civil	32 660,00 \$
Honoraires professionnels - ingénierie	75 600,00 \$
Arpenteur	4 577,05 \$
Tests de sol	21 157,45 \$
Tests amiante	3 455,00 \$
SOUS-TOTAL	232 649,50 \$
Dépenses et octroi de contrats par le client	
Multimédia câblage fixe	10 815,10 \$
Mobilier extérieur fixe	24 827,20 \$
Panneau électrique (travaux avant projet - octroi conseil)	21 325,00 \$
Installations électriques / alarme / réseau temporaires	0,00 \$
Caméras	10 000,00 \$
Enseignes extérieures (Enseigne extérieure, enseigne murale intérieur, enseigne autocollant salle)	7 000,00 \$
Installation réseau	1 959,00 \$
Plantations exclues	0,00 \$
SOUS-TOTAL	75 926,30 \$
SOUS-TOTAL	308 575,80 \$
Taxes	
TPS 4,9875%	15 390,22 \$
SOUS-TOTAL	323 966,02 \$
Oeuvre d'art	45 332,00 \$
Frais de financement sur emprunt temporaire	115 000,00 \$
SOUS-TOTAL DÉPENSES RELIÉES AU PROJET	484 298,02 \$
TOTAL GLOBAL	3 326 799,77 \$

GILLES LAFLAMME
■ ARCHITECTE Inc. ■

ANNEXE « B »

Budget de construction révisé suite à l'ouverture des soumissions et à l'ajout de travaux supplémentaires

Sous-total projet selon soumission Voir annexe « C »	2 692 324 \$
Contingences de chantier prévus selon estimation, non incluses dans la soumission Voir annexe « A »	115 211 \$
Sous-total soumission + contingences	2 807 535 \$
Sous-total estimation Voir annexe « A »	2 707 467 \$
Écart (à emprunter)	100 068 \$
Ajout d'un climatiseur Voir annexe « D »	100 000 \$
Sous-total à emprunter	200 068 \$
Taxes nettes	10 340 \$
Total à emprunter	210 408 \$


Jacques Arsenault
Directeur général

Le 27 novembre 2019

ANNEXE « C »

ANNEXE 2 – FORMULAIRE DE SOUMISSION

CLIENT VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC
145, Boulevard Gingras
Fossambault-sur-le-lac, Québec, G3N 0K2

PROJET CONSTRUCTION D'UN CENTRE COMMUNAUTAIRE
145, Boulevard Gingras
Fossambault-sur-le-lac, Québec, G3N 0K2

Ceci est notre soumission pour le projet de construction mentionné ci-dessus. Nous nous engageons à fournir la main-d'œuvre, les matériaux, les services et les équipements nécessaires pour l'exécution complète des travaux selon la liste des documents énumérés à l'article 2 du présent document.

1. SOMME FORFAITAIRE

Ayant pris connaissance des dessins, des cahiers des charges, des addenda, des instructions aux soumissionnaires, des autres documents de soumission, visité l'emplacement de l'ouvrage, obtenu les renseignements nécessaires pour déterminer la nature des travaux projetés et examiné attentivement tous les items pouvant affecter l'exécution des travaux du présent projet, nous nous engageons à exécuter l'ouvrage incluant les travaux inhérents au projet non spécifiés pour la somme forfaitaire de :

Trois millions quatre-vingt-quinze mille cinq cents dollars (\$ 3 095 500.00)

en argent canadien, toutes taxes incluses. La somme forfaitaire est fixe et ne changera pas en raison d'augmentation du coût de la main-d'œuvre, des matériaux, taxes aux autres changements.

INITIALES 

2. INCLUSIONS / EXCLUSIONS AU CONTRAT

L'Entrepreneur soumissionnaire devra tenir compte dans l'établissement de son prix de l'ensemble des prescriptions et spécifications contenues dans tous les documents soumis à l'exception des éléments ou travaux notés en annexe « A » dont la réalisation sera mandatée par le Maître de l'ouvrage à ses frais. L'entrepreneur soumissionnaire devra cependant effectuer toute la coordination requise avec les entrepreneurs mandatés par le Maître de l'ouvrage afin d'assurer la bonne coordination du projet et sa livraison à l'intérieur de l'échéancier accordé.

3. PRIX SÉPARÉS

Fournir en prix séparé, inclus au contrat, avant taxes, administration et profits, le coût relatif aux travaux suivants :

Démolition du bâtiment et des éléments d'aménagement paysager du lot 4 743 570.
\$ 22 000.00

Fourniture et installation du système d'alarme-incendie de l'hôtel de Ville existant
\$ 5 000.00

Fourniture et installation du système d'alarme-intrusion de l'hôtel de Ville existant
\$ 3 000.00

INITIALES 

ANNEXE « C »

ANNEXE 2 – FORMULAIRE DE SOUMISSION

6. VENTILATION DU PRIX DE LA SOUMISSION

Référence	Spécialité	Sous-traitant	Montant applicable
Au devis	Conditions générales		169 791.27 \$
2	Désamiantage		26 856.94 \$
2	Travaux de démolition		58 294.90 \$
2	Excavation et remblayage		120 000.00 \$
2	Béton – Trottoir, bordure, dalle, bases d'équipements		45 000.00 \$
2	Asphalte		150 000.00 \$
2	Conduites, puisards, regards, chambres		175 000.00 \$
2	Gazon		30 000.00 \$
2	Pavé, murs		74 800.00 \$
3	Béton – Fondation et dalle		130 967.44 \$
5	Charpente d'acier		78 880.00 \$
5	Métaux ouvrés		17 704.02 \$
5	Escaliers métalliques		2 000.00 \$
6	Charpente de bois		163 800.00 \$
6	Charpenterie		71 685.41 \$
6	Ébénisterie		52 758.00 \$
7	Isolation thermique et acoustique		18 711.74 \$
7	Étanchéité de toiture		127 864.21 \$
7	Parements extérieurs, enduit et solin		120 539.88 \$
8	Portes, cadres, quincaillerie intérieurs		48 493.44 \$
8	Fenêtres, portes extérieures et vitrerie		150 000.00 \$
9	Cloisons et plafond de gypse		54 585.62 \$
9	Plafond acoustique		16 353.27 \$
9	Couvre plancher	Les Céramiques Bonamigo Inc.	70 213.00 \$
9	Traitement acoustique		2 025.35 \$
9	Peinture		19 880.00 \$
10	Cloisons pliantes		27 000.00 \$
10	Accessoires divers		51 890.61 \$
15	Plomberie	Michel Fortin et Fils Inc.	87 300.00 \$
15	Ventilation/climatisation	Balvent Inc.	179 000.00 \$
16	Électricité	Qualiteck Électrique Inc.	202 500.00 \$
	Travaux divers		0.00 \$
	Sous-total:		2 543 895.10 \$
	Administration et profits		148 429.32 \$
	Sous-total:		2 692 324.41 \$
# de la T.P.S.	143384386	montant T.P.S.	134 616.22 \$
# de la T.V.Q.	1023194313	montant T.V.Q.	268 559.36 \$
		Total:	3 095 500.00 \$

INITIALES 

Cette ventilation des coûts doit être produite et l'Entrepreneur doit s'assurer de la correspondance des montants avec le prix global forfaitaire inscrit plus haut dans cette même formule de soumission.

ANNEXE « D »



LA VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC

ESTIMATION CENTRE COMMUNAUTAIRE 2020

DATE :	Le 27 novembre 2019
À :	Jacques Arsenault, directeur général
De :	Daniel Côté, directeur du Service des travaux publics

OBJET : ACHAT ET INSTALLATION D'UNE THERMOPOMPE

Mise en contexte :

L'achat et l'installation d'une thermopompe avec tous les conduits qu'apporte l'air frais aux différentes pièces et salles. De plus, cet équipement aura la fonction de chauffage et d'effectuer des changements d'air au bâtiment.

Estimation:

Estimation budgétaire thermopompe	25 000 \$
Conduits de climatisation	30 000 \$
Contrôles pour 14 zones	30 000 \$
Menuiserie	15 000 \$
Taxes 5 %	5 000 \$
TOTAL	105 000 \$

Préparé par : 
Daniel Côté, directeur
Service des travaux publics